

Image not found or type unknown



Itt de 7 jours que dois faire

Par **yazid**, le **03/08/2011** à **12:46**

Bonjour,rnsuite a une agression j ai eu une itt de 7 jours certificat du medecin legiste.donc depot de plainte et confrontation.rnsuite a cette agression j ai eu fracture de l ecaille temporale avec perte de l audition droite totale.rndonc je suis aller deux fois chez orl qui a constater la perte totale de l audition droite et depuis j ai des acouphenes.rnl agresseur va etre convoquer au tribunal de police dois je demander des dommages et interesser pour mon prejudices auditifs et accouphenes dois je aller voir un avocat sachnt que la secu se retoyne contre lui j ai deposer un dossier contre tiers mercirnmerci

Par **pat76**, le **03/08/2011** à **18:35**

BonjourrrrnVous avez déposé une plainte au pénal? Prenez un avocat qui vous conseillera sur la procédure à suivre.

Par **mimi493**, le **03/08/2011** à **19:37**

Voyez aussi avec votre assurance si vous avez une protection juridique

Par **yazid**, le **05/08/2011** à **04:38**

j'ai deposer plainte au penale donc en confrontation il nie les faits malgres des discours

incoherent de sa part donc le lieutenant de police vas adresser le dossier au procureur et va me tenir au courant pour savoir si le procureur classes l affaire sans suite ou juge cette affaires.rn je suis passer chez le medecin legiste 7 jours itt et perte de l audition totale droite du au coup de poing fracture de l ecaille temporale.rndonc si l affaires est classer sans suite quelles sont mes recours.rn ensuite si l affaires est juger comment demander des dommages et interet concernant ma perte d auditions avec acouphenes et comment s evalue le prejudices rn merci